

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 15 juin 2023, débutée à 17 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Mario GAUMONT Raynald DUGUAY

EST ABSENT

M. le conseiller	Roger VIGNOLA
------------------	---------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2023-06-217

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juin 2023, se tenant à compter de 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-06-218

AUTORISATION – PROLONGATION D'UNE DURÉE D'UN (1) MOIS ET OCTROI D'UN AVENANT – CONTRAT DE COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ET COMMERCIAUX DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-CD-20180322-01 – DAUMEX CÔTE-NORD INC.

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER,
appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE prolonger pour une période d'un (1) mois, soit du 17 juin 2023 au 16 juillet 2023, le contrat intervenu avec DAUMEX CÔTE NORD INC., pour la collecte des déchets domestiques et commerciaux de la Ville de Port-Cartier faisant l'objet du projet n° VPC-STP-CD-20180322-01, et d'octroyer un avenant pour l'ajustement des montants de la manière suivante :

Prix Option 1A (déchets) :	31 216,45 \$
Prix Option 1A (matières recyclables) :	15 023,08 \$
Prix Option 1B :	14 344,80 \$
Prix Option 2A (déchets) :	4 734,90 \$
Prix Option 2A (matières recyclables) :	3 915,19 \$
Prix Option 2B :	2 726,63 \$
Prix Option 3A, a) :	8 170,00 \$
Prix Option 3A, b) :	721,48 \$
Prix Option 3B, a) + b) :	3 025,48 \$
Prix Option 3B, c) :	1 082,22 \$
TOTAL : 84 960,21 \$ (total, avant taxes)	
<i>Ce montant excluant les taxes, mais incluant tous les frais tels que détaillés au bordereau de prix et coût inhérents du devis.</i>	

Le tout selon les conditions prévues à la recommandation du Service des travaux publics en date du 13 juin 2023;

D'autoriser le responsable environnement à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation de la prolongation mentionnée ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soulevée.

2023-06-219

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 15 juin 2023, débutée à 17 h, soit levée à 17 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

AC/rfb